

## Département du Gard



1, allée Pierre Louis Loasil  
30400 Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de procurations : 1

Date de convocation : 15/06/2026

Secrétaire de séance : Marilyne KRIZ-BELLON

### EXTRAIT N° 41/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

#### Séance du Mardi 23 juin 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

#### Présents :

Fabrice ANSELIN, Jean-Philippe ALTAYRAC, Marceline BRUN, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Aline GINER, Emilie JAYET, Marilyne KRIZ-BELLON, Didier OLIVERA, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Marie-Pierre VASELLI, Nathalie XOLIN

#### Excusés ayant donné procuration :

Capucine FROC ayant donné procuration à Véronique SEILER

#### Absents :

Frédéric ARTHUR

#### Délibération N° 41/2026

#### Rapporteur : Farès ORCET

#### Objet : Fixation du nombre de représentants aux Elections Professionnelles 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,

Vu la délibération N°10/2026 du 4 mars 2026 du CCAS de Villeneuve lez Avignon, portant reconduction d'un comité social territorial commun entre le SIDSCAVAR et le CCAS de Villeneuve les Avignon,

Vu la délibération N°16/2026 du 9 mars 2026 du SIDSCAVAR, portant renouvellement d'un Comité Social Territorial (CST), commun au SIDSCAVAR et au CCAS de Villeneuve lez Avignon,

Vu la délibération N°20/2026 du 24 avril 2026 du CCAS de Villeneuve lez Avignon, portant fixation du nombre de représentants du CCAS au Comité Social Territorial (CST)

Vu la délibération N° 28/2026 du 25 avril 2026 du SIDSCAVAR, portant fixation du nombre de représentants du SIDSCAVAR au Comité Social Territorial (CST)

Vu la délibération N° 40/2026 du 23 juin 2026 du SIDSCAVAR, portant création d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein du Comité Social Territorial local,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 juin 2026, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel est de 142 agents cumulés (4 agents CCAS et 138 agents SIDSCAVAR, dont 126 femmes et 16 hommes),

Après en avoir délibéré,

FIXE,

Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST à 4

Le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST à 4

Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée à 4

Le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein de la formation spécialisée à 4

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ADOpte**

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits .....

Et ont signé au registre les membres présents .....

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le lundi 29 juin 2026.

La secrétaire de séance,

**Marilyne KRIZ-BELLON**



Le Président,

**Farès ORCET**



The stamp is circular with 'SIDSCAVAR' written around the perimeter. Inside the circle, it reads: 'Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et de Roquevivre'. A blue ink signature is written over the stamp.